



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 2 avril 2019 à 20 heures
Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 13 Absence : 1
Procuration : 0
Date de convocation : 25/03/2019

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : Mme Delphine WININGER-WOEHL, Adjointe, MM. Jerry MONNOT, Jean-Louis STANTINA, Adjoints,
MMES Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Nathalie VERRIER, Stella STOECKEL
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Dominique RICHARD, Pascal WIEDEMANN
Absent excusé : M. Thierry LUPFER

Assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire
Mme Mireille LINDER, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente
3. Actualité
 - 20/03 : Réunion projet RPI élargi avec Mme la Sous-Préfète
 - 25/03 : Réunion de lancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs
 - Elections européennes le dimanche 26 mai 2019
4. Prorogation de la ligne de trésorerie
5. Présentation pour approbation du Budget 2019
6. Vote des taux des impôts locaux
7. Sécurisation du pont de la Largue : Projet de convention de transfert de gestion
8. Avis concernant la répartition des coûts du Très Haut Débit entre la commune et la CCSAL par fonds de concours
9. Avis concernant l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune
10. Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les Conseillers.

1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.
Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 mars 2019 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

3. Actualité

➤ Décès de Monsieur André WASSER, le 2 avril 2019

M. le Maire informe le Conseil Municipal du décès de M. André WASSER ce jour.
Le Conseil municipal présente ses sincères condoléances à la famille.

➤ Infos de Printemps

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une précision est à apporter dans le document intitulé « Infos de Printemps » distribué à la population : les travaux d'enfouissement des réseaux secs dans les rues Largue et Automne sont prévus ultérieurement, au même moment que les travaux d'assainissement.

➤ 20/03 : Réunion projet RPI élargi avec Mme la Sous-Préfète

Au sein du R.P.I Altenach Manspach, la chute brutale des effectifs scolarisables, entraînait pour la rentrée 2019 la fermeture d'une des deux classes de Manspach, et donc le maintien d'une seule classe avec 5 niveaux pédagogiques.

Cette hypothèse n'étant pas pédagogiquement acceptable, la commune de Manspach s'est rapprochée des communes d'Altenach, St Ulrich, Mertzen, Fulleren et Strueth pour organiser ensemble, un nouveau regroupement pédagogique permettant à Altenach de conserver sa classe maternelle, et à Manspach de disposer de 2 classes à 2 niveaux.

Ce nouveau schéma pédagogique a été entériné par l'inspection académique, suite aux nombreuses réunions organisées entre les municipalités, les enseignants, le Conseil Départemental, et les services de l'Etat.

L'organisation interne sera définie par des réunions entre maires, parents, enseignants, assistant (es) maternelles, associations d'animation scolaire, transporteurs, durant le printemps.

Il appartient présentement aux communes d'assurer le montage administratif de cette nouvelle entité pédagogique, sachant que le transport des écoliers sera principalement pris en charge par la Région Grand Est.

La prochaine rentrée se passera sous la Direction de M. Régis SCHIFFMACHER.

Prochaine réunion le 3 avril à 17h à la mairie de Saint-Ulrich

➤ **25/03 : Réunion de lancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs**

En présence de M. le Maire, le Syndicat départemental d'électricité, Enedis, le Département du Haut Rhin, l'Entreprise Réseaux Lumière d'Alsace et LMS Ingénierie maître d'oeuvre, il a été convenu que le chantier de la 3^o tranche d'enfouissement des réseaux secs de Manspach, commencera le Lundi 1^{er} Avril.

Ces travaux concernent :

- ⇒ La rue du Moulin dans son ensemble
- ⇒ La rue de la Chapelle dans son ensemble
- ⇒ La rue du Viaduc dans son ensemble avec la rue des Tuiliers
- ⇒ La rue de l'Eglise dans sa partie basse avec la rue du Krebsbach

La première semaine de travaux ne concernera pas de travaux sur voies départementales.

La signalisation du chantier sera réalisée par feu tricolore avec une libération de la voie les soirs et les week-ends. RLA transmettra une proposition de signalisation de chantier secteur sensible "carrefour Eglise/Moulin/Viaduc/Chapelle".

Mme BUCHMANN ORTSCHITT demande s'il serait possible de dévier les camions pendant les travaux.

M. DIETMANN en parlera au maître d'oeuvre.

Pour l'électricité et le téléphone, le raccordement souterrain et les branchements aux réseaux domestiques sont totalement à la charge de la commune.

Pour le très haut débit, les travaux à la charge de la Région et de la Communauté de Communes se font en même temps, et la fibre est acheminée gratuitement jusqu'à un boîtier à l'intérieur de chaque maison. Dès lors, il appartiendra à chaque particulier qui le désire, de choisir un «opérateur» qui lui proposera un abonnement de branchement correspondant à ses besoins et à ses envies de programmes. Si le chantier se déroule normalement, les travaux s'achèveront en Octobre, avec le revêtement du trottoir de la rue du Viaduc.

➤ **La rhizosphère**

Diaporama à l'appui, M. le Maire fait constater qu'actuellement, les effluents vont dans la Largue sans traitement. La cause : les différents lits ont été curés en même temps.

Si une pollution survient, la Police de l'eau verbalisera la CCSAL.

Concernant l'achat par la CCSAL des terrains nécessaires à la réhabilitation de la station d'épuration, M. le Maire fait lecture du courrier de M. Pierre SCHMITT, Président de la CCSAL, confirmant son souhait d'acquérir les terrains propriétés de la commune, d'ici juin prochain.

➤ **La facturation des produits résiduels**

M. le Maire a participé à une réunion à la CCSAL concernant la facturation des produits résiduels.

Actuellement, deux systèmes de tri et de collecte coexistent avec des méthodes et des pratiques différentes.

Dès le 1^{er} juillet, la nouvelle grille tarifaire prévoit une hausse de 8% pour les communes du secteur Porte d'Alsace, une hausse moyenne de 11% pour les trois communes de l'ex CC de Hirsingue et une augmentation de 17 % pour les neuf autres communes de la Largue.

Une étude a été lancée pour parvenir à un système identique sur tout le périmètre de la CCSAL d'ici 2021.

L'augmentation de la part fixe va à l'encontre de l'incitativité de la facturation, regrette M. le Maire.

➤ **Election européennes le dimanche 26 mai 2019**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la tenue des Elections européennes le dimanche 26 mai 2019 et demande aux Conseillers de s'inscrire pour la tenue du bureau de vote.

➤ **Urbanisme**

Déclaration préalable accordée :

M. René HUMBERT, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 15 rue de l'Automne.

4. Prorogation de la ligne de trésorerie

Délibération : 11/2019

Objet : Prorogation de la ligne de trésorerie

Entendu les explications de Monsieur le Maire sur la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €,

Après examen de propositions d'organismes financiers, à savoir la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le Crédit Agricole Alsace Vosges, la Caisse d'Epargne d'Alsace,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- De retenir l'offre du Crédit Agricole Alsace Vosges, dont les conditions sont les suivantes :

Durée : 1 an

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,80 point

Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours.

Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

Commission d'engagement : 200 €

Frais de dossier : 200 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

5. Présentation pour approbation du budget 2019

M. le Maire rappelle les orientations budgétaires validées le 5 mars 2019.

DEPENSES

- Enfouissement des réseaux secs 3ème tranche : 348 780,- €
- Trottoirs rue du Viaduc 17.000,- €

RECETTES

- Vente des terrains Rhizosphère : 24.866,- €
- Vente des terrains rue des Vergers : 176.600,- €
- Vente du véhicule VPI : 18.500,- €

M. le Maire présente le projet de **Budget primitif 2019** chapitre par chapitre.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011-Charges à caractère général:.....	150 820,00 €
012-Charges de personnel.....	66 390,00 €
014-Atténuation de produit FNGIR.....	22 550,00 €
020-Dépenses imprévues.....	2 000,00 €
023-Virement à la section d'investissement.....	116 170,66 €

042-Opérations d'ordre entre sections.....	47 600,80 €
065-Autres charges de gestion courante.....	69 660,00 €
066-Charges financières.....	34 250,00 €

TOTAL: 509 441,46 €

RECETTES

002- Excédent antérieur reporté.....	61 170,66 €
013- Atténuation de charges.....	380,00 €
042-Opérations d'ordre entre sections.....	29 100,80 €
70- Produit des services.....	40 590,00 €
73- Impôts et taxes.....	197 972,00 €
74- Dotations et participations.....	96 238,00 €
75- Autres produits de gestion courante.....	65 190,00 €
77- Produits exceptionnels.....	18 800,00 €

TOTAL: 509 441,46 €

✓ Pièce jointe au procès-verbal : Subventions versées

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Restes à réaliser :	321 200,00 €
001-Solde d'exécution d'investissement reporté.....	125 704,92 €
020-Dépenses imprévues.....	2 000,00 €
040-Opérations d'ordre entre sections.....	29 100,80 €
10-Dotations Fonds divers (taxe d'aménagement à reverser).....	3 210,00 €
16-Remboursement d'emprunts.....	57 800,00 €
21-Immobilisations corporelles.....	46 550,00 €

TOTAL: 585 565,72 €

RECETTES

Restes à réaliser :	386 900,00 €
021-Virement de la section de fonctionnement.....	116 170,66 €
024-Produits des cessions.....	24 866,00 €
040-Opérations d'ordre entre sections.....	47 600,80 €
10-Dotations.....	68 004,92 €
13-Subventions d'investissement.....	1 100,00 €
16- Emprunts et dettes assimilées.....	520,00 €

TOTAL: 645 162,38 €

Après lecture commentée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget primitif pour l'année 2019 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	509 441,46 €	509 441,46 €
Investissement (avec restes à réaliser)	585 565,72 €	645 162,38 €

Ce budget est voté par chapitre, aussi bien au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

6. Vote des taux des impôts locaux

Délibération : 12/2019

Objet : Vote des taux des impôts locaux

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des bases prévisionnelles pour 2019 et des taux actuels d'imposition.

Noms	Bases prévisionnelles 2019	Taux actuels	Produits
Taxe d'Habitation	733 300	14.39	105 522
Taxe foncière bâti	456 300	9.00	41 067
Taxe foncière non bâti	20 700	47.93	9 922
CFE	0	0	0

En application de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Manspach doit voter les taux des impositions directes locales perçues à son profit.

M. le Maire propose de ne pas faire évoluer les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de maintien des taux.

7. Sécurisation du pont de la Largue : Projet de convention de transfert de gestion

M. le Maire présente le projet de convention de transfert de gestion proposé par le Conseil départemental du Haut-Rhin, concernant le pont de la Largue.

Description des aménagements concernés

- Les bordures, les caniveaux, les simples files pavés
- Le réseau de collecte des eaux pluviales (avaloirs, collecteur, regards),
- L'ensemble des dispositifs de retenue tels que le Muret VL – sur l'ouvrage de la Largue, les glissières en béton armé, les garde corps et les longrines qui les supportent,
- Les cheminements piétons et cycles,
- Les espaces verts réalisés

Il s'agit d'une gestion partagée entre la commune de Manspach, la commune de Dannemarie et le CD68.

Après avoir pris connaissance des plans et du projet de convention, le Conseil municipal décide de suspendre cette décision, considérant que la commune de Manspach n'est pas habilitée à assurer la surveillance technique de cet ouvrage.

8. Avis concernant la répartition des coûts du Très Haut Débit entre la commune et la CCSAL par fonds de concours

M. le Maire fait part aux Conseillers que la CCSAL fait appel aux communes pour financer la moitié du THD par le biais d'un fond de concours. Pour Manspach : le montant est de 46 725 € pour 267 prises, soit 23 363 € de participation de la commune.

Considérant que ce fonds de concours doit donner lieu à délibération concordante avec la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, M. le Maire propose de reporter cette décision pour l'instant, la commune faisant un énorme effort pour sécuriser cette fibre qui est sans conteste essentielle pour l'avenir.

M. WIEDEMANN dit que la CCSAL n'a aucune cohérence dans ses demandes, comme par exemple la taxe d'assainissement, et est contre cette participation.

9. Avis concernant l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune

Délibération : 13/2019

Objet : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 ;
CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

DECIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision ;

12. Divers

Rencontres à venir :

- HAUT-RHIN PROPRES samedi 6 avril 2019 à 9h

- « Nous voulons des coquelicots »
Mobilisation citoyenne pour l'abandon des pesticides de synthèse – Vendredi 5 avril à 18h30 devant la mairie

- Journée citoyenne : date officielle samedi 25 mai
M. le Maire propose d'organiser cette journée pour septembre

- ECO DIALOGUES DU SUNDGAU
du 4 au 7 juillet à la Maison de la Nature dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de la MNS

- CCSAL : les 20 ans de la pesée embarquée fin août

Nombre de visites sur le site internet de la commune :

Année 2016 : 2836 visites

Année 2017 : 4211 visites

Année 2018 : 5851 visites

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 22H30.

Table des délibérations

Délibération : 11/2019 : Prorogation de la ligne de trésorerie

Délibération : 12/2019 : Vote des taux des impôts locaux

Délibération : 13/2019 : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
65541			ADAUHR		250,00
65541			Commune de Valdieu-Lutran		1 650,00
65541			EPAGE Largue		1 240,00
65541			SIGFRA		4 000,00
65541			SIS ALTENACH MANSPACH		32 147,00
65541			SYNDICAT MAISON FORESTIERE		120,00
6574			AMICALE DES SAPEURS POMPIERS		100,00
6574			AMICALE DONNEURS DE SANG		100,00
6574			ASSOCIATION AMIS DE L HOPITAL DANNEMARIE		100,00
6574			ASSOCIATION CHORALE SAINTE CECILE		100,00
6574			ASSOCIATION DELTA REVIE		100,00
6574			ASSOCIATION MIEUX VIVRE A SAINT MORAND		100,00
6574			ASSOCIATION SUD ALSACE MODELISME		100,00
6574			ASSOCIATION TREMA		370,00
6574			ASSOCIATION TREMPLIN		100,00
6574			BANQUE ALIMENTAIRE		100,00
6574			COLLEGE DES MISSIONS BLOTZHEIM		50,00
6574			CONSEIL DE FABRIQUE DE L EGLISE		100,00
6574			CROIX ROUGE ALTKIRCH		100,00
6574			FONDATION DU PATRIMOINE		100,00
6574			INTERLUDE		100,00
6574			LES RESTAURANTS DU CŒUR		100,00
6574			MUSIQUE MUNICIPALE BALLERSDORF		100,00
6574			PORTE D ALSACE RUGBY CLUB		100,00
6574			SOCIETE DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE		100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

